

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mars, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Adhésion à l'association Forêt modèle de Provence

**Délibération n° :** 483-2025

**Annexe :** Les statuts de l'association Forêt modèle de Provence

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 20

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 15

**Nombre de voix exprimées :** 66

**Nombre de membres excusés, absents :** 3

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves DOLISI

**Présent·e·s:**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Denise REY

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Franck NICCOLETTI

Mikaël SCHNEIDER

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Michel ALLISIO

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Bruno AYCARD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Marjorie VIORT

**Représenté·e·s (pouvoirs) :**

**Philippe SCHELLENBERGER**, délégué de la commune de Brignoles a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,

**Marie-Pierre EMERIC**, déléguée de la commune de Garéoult a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière-d'azur,

**Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Jacques PAUL, délégué de la commune de la Celle,

**Carine PAILLARD**, déléguée de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,



Une autre vie s'invente ici

**Sophie LE METER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la  
pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,  
**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI,  
délégué de la commune de Riboux,  
**Virginie PHELIPPEAU**, déléguée de la commune de Solliès-Toucas a donné pouvoir à Roger  
ANOT, délégué de la commune de Belgentier,  
**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets a donné pouvoir à Claude FABRE, délégué  
de la commune de Saint-Zacharie,  
**Véronique MIQUELLY**, déléguée du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à  
Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-  
Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Christophe MADROLLE**, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné  
pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Excusé-es, absent-e-s :**

Jean-Marie LACATENA, Cathy SILVI, Marc LAURIOL.

**Etaient également présent-e-s :**

Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Denis  
MOLES, Membre du Conseil citoyen du Parc ; Philippe SUSINI, chargé de mission  
Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Fabienne EVANS, Direction de la  
Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle  
Administratif et Financier ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Lilian  
SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Estelle BOSSART, Chargée de projet  
Urbanisme Durable.

---

**Vu :**

- \* Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- \* La mesure 21 de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume « Impulser une  
meilleure valorisation locale des produits de la forêt et expérimenter de nouveaux  
débouchés » ;
- \* La délibération 264-2020 du Comité syndical en date du 30 septembre 2020 relative à  
la désignation des délégués dans les commissions thématiques et dans les instances  
partenariales ;
- \* Les statuts de l'association Forêt modèle de Provence.

**Considérant que :**

- \* L'association Forêt modèle de Provence est une association reconnue d'intérêt  
général, fondée en 2013 à l'initiative de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- \* Elle a pour objet de mobiliser, innover, communiquer pour une forêt provençale  
durable ;
- \* Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de  
droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs agents  
intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes  
rencontrés / un accompagnement / un soutien dans la réalisation des projets portés  
par la collectivité ;
- \* La qualité de membre au sein de cette association permettra notamment de bénéficier  
de conseil technique et financier ainsi que d'une dynamique de réseau des acteurs  
forestiers.

Pour rappel, dans le cadre de la mesure précitée, le Parc et l'association Forêt modèle de Provence ont pu mener plusieurs actions partenariales de développement forestier. C'est notamment grâce à ce partenariat que l'action d'émergence d'une filière économique autour de l'arbousier est née.

La cotisation de base annuelle pour 2025 est fixée à 600 € TTC et permet d'avoir un représentant au sein de l'association. Ce montant pourra faire l'objet d'une révision pour les années ultérieures.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe d'adhésion du syndicat mixte à l'association Forêt modèle de Provence pour l'année 2025 ;
- **DE DIRE** que la cotisation annuelle sera imputée au budget de fonctionnement, dans le cadre des crédits ouverts ;
- **DE DESIGNER** Roger ANOT pour représenter le Parc au sein de cette association.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Michel GROS.

